

# 17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

## 17.14 RECHAUFFEMENT MONDIAL DE L'ATMOSPHERE

CONSTATANT que les scientifiques s'accordent généralement à penser que, si les tendances actuelles persistent, l'émission dans l'atmosphère de dioxyde de carbone, de chlorofluorocarbones, de méthane et d'oxydes d'azote risque d'entraîner un réchauffement de l'atmosphère mondiale de 3+1,5°C en moyenne, en raison de "l'effet de serre" ;

RECONNAISSANT qu'un tel réchauffement aurait des impacts lourds de conséquences sur les perspectives de conservation et de développement durable ;

NOTANT que l'organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations internationales et nationales entreprennent d'importants programmes d'étude en vue de déterminer plus précisément l'ampleur probable et la répartition régionale de ces problèmes ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

PRIE le directeur général de l'UICN, dans le cadre du Programme de l'UICN pour 1988-1990 et dans la mesure des ressources disponibles :

- a. de coopérer avec le PNUE, l'OMM et d'autres organisations qui entreprennent des analyses fondamentales et la modélisation de l'"effet de serre" et évaluent la possibilité de prendre des mesures pratiques pour limiter au maximum le réchauffement et atténuer ses conséquences ;
- b. de coopérer avec les membres de l'UICN notamment, pour évaluer les répercussions potentielles du réchauffement, à l'échelle mondiale, sur la conservation de la nature et de ses ressources ;
- c. de diffuser largement les résultats de cette évaluation ;
- d. de prendre des dispositions, en coopération notamment avec des membres de l'UICN, pour promouvoir les mesures jugées nécessaires afin de limiter le réchauffement mondial de l'atmosphère et réduire au maximum ses effets néfastes sur l'environnement.